

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 décembre 2023, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absent :

M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2023-642

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Affaires juridiques et greffe — Mandat en défense à Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. — Demande introductive d'instance — Dossier n° 200-17-035599-232;

- Ressources humaines — Grille des échelles salariales des cadres et professionnels — Adoption.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants sont déposées :

- M. Sylvain Juneau, maire;
- M. Eric Fiset, conseiller du district numéro 1;
- M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2;
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller du district numéro 3;
- M. Martin Maranda, conseiller du district numéro 4;
- Mme Chantal Brochu, conseillère du district numéro 5;
- Mme Marie-Josée Tardif, conseillère du district numéro 6.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le registre des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les membres du conseil est déposé. La greffière confirme qu'il n'y a pas eu de déclaration de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les membres du conseil depuis le 20 décembre 2022.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Les listes suivantes sont déposées :

- la liste des chèques et dépôts émis du 7 novembre au 11 décembre 2023 pour un montant de 4 487 379,88 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 7 novembre au 11 décembre 2023 pour un montant de 2 575 975,13 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} novembre au 30 novembre 2023 pour un montant de 429 437,81 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 6 au 19 décembre 2023 est déposée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-643

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-644

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 18 H 25**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023 à 18 h 25;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023 à 18 h 25.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-645

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 18 H 30 — BUDGET 2024 ET PQI 2024-2028**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023 à 18 h 30;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023 à 18 h 30.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 6 DÉCEMBRE 2023 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 décembre 2023.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
QUÉBEC DU 12 DÉCEMBRE 2023 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 12 décembre 2023.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
QUÉBEC DU 15 DÉCEMBRE 2023 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 15 décembre 2023.

2023-646

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20
DÉCEMBRE 2023 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2023-680 Adhésion de la Ville de Québec au contrat à commandes du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG) pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs x86 et de tablettes électroniques (2024-8080-50) (Dossier 89311)

FN2023-080 Appropriation, à même les excédents de fonctionnement affectés de proximité et d'agglomération pour des aménagements permettant de protéger, de maintenir et d'augmenter la canopée, afin de financer un projet d'immobilisations du *Programme décennal d'immobilisations 2023-2032*

RH2023-1188 Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, pour l'année 2024

AP2023-422 Adhésion de la Ville de Québec à l'entente globale de services du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, incluant l'hébergement des infrastructures technologiques dans un centre de traitement informatique (Dossier 88181)

AP2023-627 Contrat pour l'acquisition de licences d'enregistrement des communications *NICE Inform Recorder* (Dossier 89360)

AP2023-640 Autorisation de paiement au *Centre de gestion de l'équipement roulant* pour la location à long terme de 25 véhicules légers pour une période de 120 mois — Contrat numéro 2018-0037 (Dossier 89242)

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

- AP2023-665** Contrat pour le soutien et l'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (Avis d'intention 89325)
- AP2023-673** Contrat d'entretien et de soutien du logiciel *ParaSolution* (Dossier 89254)
- AP2023-684** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entretien de ventilation, de chauffage et de climatisation — *Complexe de valorisation énergétique* (Appel d'offres public 88883)
- AP2023-690** Adjudication d'un contrat pour la location et le nettoyage de vêtements de travail pour le personnel des ateliers mécaniques (Appel d'offres public 89036)
- AP2023-694** Entente de collaboration entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour des travaux de construction d'infrastructures municipales appartenant à la Ville de Québec dans le cadre du projet de reconstruction de deux ponts et la construction d'une chaussée de béton sur l'autoroute Félix-Leclerc (PST230363) (Dossier 89369)
- AP2023-697** Prolongation de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour la location de liens téléphoniques *Centrex* (Dossier 51316)
- AP2023-698** Adjudication d'un contrat de location d'une solution pour télémétrie véhiculaire et de dispositifs de consignation électroniques (Appel d'offres public 88064)
- DE2023-541** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes réelles et perpétuelles pour un mur anti-crue, d'égout pluvial et pour l'aménagement d'installations hydrauliques, ainsi que d'une servitude réelle et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur la rue Saint-Eugène, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 313 154 et des parties d'un terrain situé en territoire non cadastré — Ville de L'Ancienne-Lorette
- FN2023-070** Affectation de paiements comptant d'immobilisations (PCI) comme financement de dépenses relié à des projets de nature mixte et prise d'acte de l'affectation de paiements comptant d'immobilisations à des projets spécifiques de nature mixte
- FN2023-082** Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt pour l'exercice financier 2023
- RH2023-1229** Création du Service des relations citoyennes et des communications à la Direction générale adjointe — Citoyen et vitalité urbaine — Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Martin Lefebvre à titre de directeur du Service des relations citoyennes et des communications
- AP2023-675** Adjudication d'un contrat pour des services d'agents de sécurité pour le bureau d'Arrondissement de La Cité-Limoilou — *Centre communautaire YMCA-Saint-Roch* (3^e et 4^e étages) (Appel d'offres public 89065)
- QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :
- AP2023-681** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues — Lot 3 (Appel d'offres public 61513)
- DE2023-537** Entente entre la Ville de Québec et la *CDÉC de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale*

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

Québec 2026, pour réaliser le projet Amélioration du continuum d'accompagnement en économie sociale incluant un volet développement durable et gouvernance inclusive

- DE2023-645** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 1615, chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant les lots 2 742 051 et 2 768 033 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-646** Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 768 033 du cadastre du Québec — Échange sans soulte de cette partie de lot contre l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'usage en faveur de la Ville sur une partie du lot 2 768 032 du même cadastre — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-653** Avenant à l'entente intervenue le 14 octobre 2022 entre la Ville de Québec et *Automatisation JRT inc.*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Transformation numérique d'Automatisation JRT*
- FN2023-060** Appropriation à même l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour les infrastructures, afin de financer un projet d'immobilisation du *Programme décennal d'immobilisations 2023-2032*
- PA2023-163** Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* est requise pour le lot 3 055 693 du cadastre du Québec — Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- BE2023-141** Adoption de la *Vision événementielle*
- AP2023-689** Contrat pour le soutien technique, l'assistance et le dépannage pour le système de contrôle *FOXBORO* — *Complexe de valorisation énergétique* — Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 89356)
- AP2023-695** Adjudication d'un contrat pour la location et l'entretien d'équipements d'entraînement pour gymnase — Service de police — Lot 1 (Appel d'offres public 88887)
- AP2023-700** Prolongation de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques (2022-0588-01) (Dossier 76738)
- DQ2023-007** Entente entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* relative au versement d'une subvention à la Ville de Québec pour le projet d'accompagnement des entreprises pour le développement et la structuration de l'offre touristique et la commercialisation (hors Québec)
- DE2023-575** Entente entre la Ville de Québec et *Solution Aleop inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Déploiement d'Aleop hors Québec*
- DE2023-643** Avenant à l'entente, intervenue le 26 octobre 2020 et modifiée le 6 mai 2021, entre la Ville de Québec et le *Groupe Élucidia inc.*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Commercialisation en Amérique du Nord d'une plateforme de sécurité informatique destinée aux PME*
- DE2023-656** Entente entre la Ville de Québec et *Saguaro Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale*

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

Québec 2026, pour réaliser le projet *Première ronde de financement afin de soutenir le développement et la commercialisation de ChromaLive*

- DE2023-657** Entente entre la Ville de Québec et le *Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Plan d'action régional en économie sociale 2023-2024 et 2024-2025*
- DE2023-658** Adoption du *Programme de soutien aux artères commerciales*
- DG2023-058** Contribution de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale* pour l'exploitation du service à Vélo et le développement de la mobilité intégrée pour l'année 2023
- FN2023-069** Affectation de paiements comptant d'immobilisations (PCI) de compétence d'agglomération comme source de financement de dépenses sur des règlements d'emprunt d'agglomération
- FN2023-073** Approbation du *Programme des immobilisations du Réseau de transport de la Capitale* pour les exercices financiers 2024 à 2033
- FN2023-074** Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 du *Réseau de transport de la Capitale (RTC)*
- SO2023-003** Modifications aux lettres patentes de la *Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)*
- TE2023-019** Autorisation de déposer un formulaire de demande d'aide financière au gouvernement provincial dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau* pour le projet de remplacement des réacteurs UV à la Station Est du traitement des eaux usées
- PO2023-010** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative à la fourniture d'un service de répartition des appels d'urgence pour le corps de police de Wendake
- PO2023-011** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative au service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1)
- PI2023-009** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative à la protection contre l'incendie
- TE2023-021** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative à la fourniture d'eau potable et au traitement des eaux usées
- GT2023-531** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot projeté numéro 6 596 141 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement abordable*, R.A.V.Q. 1609, et dépôt du projet de règlement
- PA2023-179** *Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau relativement au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques d'une résidence isolée dans le bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles*, R.A.V.Q. 1267, tel que modifié
- PA2023-172** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux milieux humides et hydriques*, R.A.V.Q. 1584, tel que modifié

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-647

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — RÈGLEMENT DE LITIGE —
DOSSIER N° 232097-40 DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une réclamation contre la Ville a été reçue le 20 octobre 2023 et que le dossier n° 232097-40 a été ouvert auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (ci-après « FAMQ »);

CONSIDÉRANT QU'une offre de règlement a été faite par le FAMQ au réclamant, au nom de la Ville et que ce dernier accepte celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'entériner le règlement joint au sommaire et proposé par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec dans le dossier n° 232097-40, et de payer la franchise applicable de 5 000,00 \$;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer tous documents pour donner plein effet à la présente résolution;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-120-10-421.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-648

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — MANDAT EN DÉFENSE À
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. — DEMANDE
INTRODUCTIVE D'INSTANCE — DOSSIER N° 200-17-035599-232**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance signifiée à la Ville par Les Services EXP inc. le 19 décembre 2023 dans le dossier de la Cour supérieure, chambre civile, n° 200-17-035599-232;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville en défense relativement à la demande introductive d'instance signifiée par Les Services EXP inc. le 19 décembre 2023 dans le dossier de la Cour supérieure, chambre civile, n° 200-17-035599-232;

DE puiser les fonds requis pour assumer les honoraires et les frais sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-649

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

D'autoriser les virements budgétaires provenant des postes suivants vers le poste 02-160-10-416 totalisant 40 000,00 \$:

- 20 000,00 \$ du poste 02-135-10-419;
- 10 000,00 \$ du poste 02-192-10-341;
- 10 000,00 \$ du poste 02-620-10-419;

D'autoriser les virements budgétaires suivants totalisant 219 424,51 \$:

- 20 382,72 \$ du poste 02-192-00-141 vers le poste 02-131-00-141;
- 16 543,78 \$ du poste 02-192-00-141 vers le poste 02-160-00-141;
- 12 913,72 \$ du poste 02-192-00-141 vers le poste 02-610-01-141;
- 5 015,91 \$ du poste 02-192-00-141 vers le poste 02-195-01-141;
- 54 856,13 \$ du poste 02-320-01-141 vers le poste 02-195-01-141;
- 871,90 \$ du poste 02-330-00-141 vers le poste 02-195-01-141;
- 53 984,23 \$ du poste 02-330-00-141 vers le poste 02-712-00-141;
- 54 856,12 \$ du poste 02-610-00-141 vers le poste 02-712-00-141.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-650

RESSOURCES HUMAINES — GRILLE DES ÉCHELLES SALARIALES DES CADRES ET PROFESSIONNELS — ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail des employés cadres et professionnels sont édictées dans un *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels*;

CONSIDÉRANT QUE les échelles salariales des cadres et professionnels de la Ville sont échues depuis le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à l'adoption des nouvelles échelles salariales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter la grille des échelles salariales des cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-651

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2024 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (R.L.R.Q., c. E-20.1), une Ville de plus de 15 000 habitants doit élaborer, adopter et rendre public annuellement un *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* (ci-après « PAEPH »);

CONSIDÉRANT QUE le PAEPH a pour but d'améliorer la vie des citoyens vivant en situation de handicap pour qui l'accessibilité universelle aux infrastructures et services est essentielle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Plan d'action 2024 à l'égard des personnes handicapées* joint au sommaire;

DE mandater le Comité consultatif pour la vie citoyenne afin d'agir comme comité de suivi du Plan d'action 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-652

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ENTENTE AVEC LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES INC. (L'INTRÉPIDE ET L'ILLUSION) RELATIVEMENT À L'OCCUPATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le *Guide d'admissibilité et de soutien des partenaires* (ci-après « GASP »), entré en vigueur en novembre 2023, établit les modalités permettant à la Ville d'appuyer les organismes ayant des liens avec sa mission et ses responsabilités en matière de services à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. (ci-après la « Maison des jeunes ») se qualifie à titre de partenaire admissible de niveau 1 selon le GASP, et est donc admissible au prêt gratuit de locaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes exerce ses activités dans les locaux municipaux suivants :

- 103, rue Jean-Juneau pour la Maison des jeunes l'Intrépide;
- 4850, rue du Sourcin pour la Maison des jeunes l'Illusion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un protocole d'entente avec la Maison des Jeunes concernant l'occupation de locaux municipaux afin d'établir les obligations mutuelles et les modalités applicables dans le cadre d'un partenariat en vue de l'exploitation de maisons des jeunes sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville une entente à titre gratuit avec la Maison des jeunes inc. relativement à l'occupation de locaux situés dans les édifices municipaux au 103, rue Jean-Juneau (Maison des jeunes l'Intrépide) et au 4850, rue du Sourcin (Maison des jeunes l'Illusion), le tout selon des modalités et conditions substantiellement conformes au projet d'entente joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-653

TRAVAUX PUBLICS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) — AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE PIERRE-COUTURE

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (ci-après le « Programme ») vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ajout d'un trottoir sur la rue Pierre-Couture du côté nord, entre la rue Jean-Juneau et le numéro civique 316, est admissible au Programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement au Programme, est estimé à 94 000,00 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 42 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Pierre-Couture du côté nord, entre la rue Jean-Juneau et le numéro civique 316;

DE confirmer l'engagement de la Ville à réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-654

TRAVAUX PUBLICS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) — AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE DU TRÈFLE

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* (ci-après le « Programme ») vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ajout d'un trottoir sur la rue du Trèfle, du côté sud entre la route Racette et la rue du Chanvre, est admissible au Programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce Programme, est estimé à 300 000,00 \$, taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 218 375,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) pour l'année financière 2024 pour l'ajout d'un trottoir sur la rue du Trèfle du côté sud entre la route Racette et la rue du Chanvre;

DE confirmer l'engagement de la Ville à réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-655

TRAVAUX PUBLICS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) — PROJET DE ZONES DE RALENTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) (ci-après le « Programme ») vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ajout de marquage et de bollards pour rétrécir ponctuellement les largeurs de certaines voies de circulation pour ralentir la vitesse de déplacement, ainsi que l'ajout de feux rectangulaires à clignotement rapide pour sécuriser les traverses piétonnes est admissible au Programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 64 386,00 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 47 035,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) pour l'année financière 2024 pour l'ajout de marquage et de bollards pour rétrécir ponctuellement les largeurs de certaines voies de la circulation pour ralentir la vitesse de déplacement, ainsi que l'ajout de feux rectangulaires à clignotement rapide pour sécuriser les traverses piétonnes;

DE confirmer l'engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-656

**TRAVAUX PUBLICS — RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX —
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. — CONTRAT DE
CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES DE LA RUE PIERRE-GEORGES-ROY — APO-2022-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-195 du 3 mai 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy, à Construction et Pavage Portneuf inc., appel d'offres n° APO-2022-001, pour une somme totale estimée à 2 755 570,60 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de FNX Innov, gestionnaire de projet, de procéder à la réception provisoire des travaux en date du 20 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réception provisoire des travaux en date du 20 février 2023 pour le contrat de construction pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy, appel d'offres n° APO-2022-001, conformément au certificat de réception provisoire des travaux préparé par FNX Innov, et d'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document à cette fin.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-657

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE (1989) INC. — CONTRAT
DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC ET DES FEUX DE CIRCULATION — APO-2022-020**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-251 du 7 juin 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation à Turcotte (1989) inc., pour une période de trois ans, appel d'offres n° APO-2022-020, pour une somme totale estimée à 356 338,60 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des trois factures émises par Turcotte (1989) inc. pour les services rendus au mois d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 23289, 23290, 23291, datées du 31 octobre 2023, d'un montant total de 4 515,87 \$, plus taxes, à Turcotte (1989) inc., pour des travaux d'entretien d'éclairage public et des feux de circulation, appel d'offres n° APO-2022-020;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 2 679,38 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-521 (éclairage);
- 346,99 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-640 (pièces d'éclairage);
- 1 489,50 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-355-10-521 (feux de circulation).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-658

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 8 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE 2022-2023 — APO-2022-025

CONSIDÉRANT la résolution 2022-331 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat pour des travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023 à Gilles Audet Excavation inc., appel d'offres n° APO-2022-025, pour une somme de 885 467,01 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement du décompte progressif n° 8, émis par Gilles Audet Excavation inc., pour les travaux du mois d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 10095 datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 59 497,29 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023, appel d'offres n° APO-2022-025;

DE puiser les fonds requis de la manière suivante :

- 9 783,45 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-320-10-521 (voirie);
- 11 344,22 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-529, projet GTP-E-23-04 (branchement de services — aqueduc);
- 11 344,22 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-529, projet GTP-E-23-04 (branchement de services — égout);
- 13 512,70 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-529, projet GTP-E-23-01 (branchement de services — aqueduc);
- 13 512,70 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-529, projet GTP-E-23-01 (branchement de services — égout).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-659

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — LES HUILES DESROCHES INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC — CAR-2022

CONSIDÉRANT la résolution 2021-434 du 5 octobre 2021 confiant à l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« UMQ ») le mandat de préparer et d'adjuger des contrats d'achats regroupés pour de l'approvisionnement et la livraison en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts), du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'approvisionnement a été adjugé par l'UMQ à Les Huiles Desroches inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Ville, pour le diesel, est au montant estimé de 821 700,00 \$, plus taxes, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Les Huiles Desroches inc., datées des 26 octobre, 21 et 29 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 161185, 165302 et 166585, d'un montant total de 84 618,35 \$, plus taxes, à Les Huiles Desroches inc., pour le contrat d'approvisionnement pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac;

DE puiser les fonds requis de la manière suivante :

- 23 345,10 \$, plus taxes, facture n^o 161185, sur le poste budgétaire 02-320-10-631 (essence diesel, voirie);
- 61 273,25 \$, plus taxes, facture n^{os} 165302 et 166585, sur le poste budgétaire 02-330-10-631 (essence diesel, neige).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-660

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT NO 3 — APEX EXPERT CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR L'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE BÉCHARD — APO-2023-004

CONSIDÉRANT la résolution 2023-148 du 21 mars 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance de chantier pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchard à Apex Expert Conseil inc., appel d'offres sur invitation n^o APO-2023-004, pour une somme estimée de 52 350,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Apex Expert Conseil inc., datée du 31 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n^o 3518, datée du 31 octobre 2023, d'un montant de 23 247,80 \$, plus taxes, à Apex Expert Conseil inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance de chantier pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchard, appel d'offres sur invitation n^o APO-2023-004;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-661

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE FEUX LUMINEUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT — APO-2023-026

CONSIDÉRANT la résolution 2023-422 du 29 août 2023 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture et l'installation de feux lumineux d'interdiction de stationnement à Électricité André Langevin inc., appel d'offres n^o APO-2023-026, pour une somme de 492 700,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation des feux lumineux sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Électricité André Langevin inc., pour l'installation de 66 feux lumineux sur un total de 89 prévus au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 8254, datée du 30 novembre 2023, d'un montant de 325 150,00 \$, plus taxes, à Électricité André Langevin inc., pour le contrat d'approvisionnement pour la fourniture et l'installation de feux lumineux d'interdiction de stationnement, appel d'offres n° APO-2023-026;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-662

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 3 — SOLUTIONS HYDRIQUES QWATRO INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES — SITE DU VERGER — APO-2023-040

CONSIDÉRANT la résolution 2023-364 du 4 juillet 2023, relative à un contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site du Verger, à Solutions hydriques QWATRO inc., appel d'offres n° APO-2023-040, pour une somme de 559 675,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Eurêka Environnement inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du décompte n° 3 émis par Solutions hydriques QWATRO inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des dénonciations de contrats de la part de sous-traitants pour lesquelles les quittances n'ont pas été fournies par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder à un paiement partiel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel de la facture n° 000795, datée du 30 septembre 2023, pour un montant de 185 919,84 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Solutions hydriques QWATRO inc. pour le contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site du Verger, appel d'offres n° APO-2023-040;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-21-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-663

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — SAHO CONSTRUCTION INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 — APO-2023-057

CONSIDÉRANT la résolution 2023-423 du 29 août 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour la réfection de trottoirs et de bordures pour les années 2023 et 2024 à SAHO Construction inc., appel d'offres n° APO-2023-057, pour un montant de 357 315,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par SAHO Construction inc., datée du 13 octobre 2023, pour les travaux effectués entre le 28 septembre et le 13 octobre 2023, et d'y appliquer une retenue permanente pour une déficience du béton;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 1243, datée du 13 octobre 2023, d'un montant de 26 100,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 5 % et moins une retenue permanente de 425,09 \$, plus taxes, à SAHO Construction inc., pour le contrat de construction pour la réfection de trottoirs et de bordures pour les années 2023 et 2024, appel d'offres n° APO-2023-057;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-664

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT, ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — GOSSELIN TREMBLAY EXCAVATION INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE BÉCHARD — APO-2023-058

CONSIDÉRANT la résolution 2023-456 du 19 septembre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchar, à Gosselin Tremblay Excavation inc., appel d'offres n° APO-2023-058, pour une somme de 375 138,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les directives de changement DC-01, DC-02 et une demande pour travaux supplémentaires pour un montant total de 35 864,73 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et qu'une visite d'inspection a été réalisée le 4 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et d'APEX Expert Conseil, gestionnaire du projet, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement des factures émises par Gosselin Tremblay Excavation inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux effectués dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2023-058, en date du 28 novembre 2023, conformément au certificat d'acceptation provisoire de la firme APEX Expert Conseil joint au présent sommaire et d'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, le certificat;

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 020501 à 020504, datées du 1^{er} novembre 2023, d'un montant total de 375 904,53 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Gosselin Tremblay Excavation inc., pour le contrat de construction pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchar, appel d'offres n° APO-2023-058;

D'autoriser la libération de 50 % de la retenue contractuelle de 10 %, et en conséquence, d'autoriser le paiement de la facture n° 020662, datée du 30 novembre 2023, d'un montant de 18 795,23 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis pour le paiement des factures n^{os} 020501 et 020504 sur le projet GTP-I-23-03;

DE puiser les fonds requis pour la libération de la moitié de la retenue contractuelle sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-665

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — SERVICE AGRICOLE QUÉBEC-PORTNEUF INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS ET D'UN CHASSE-NEIGE — APO-2023-059

CONSIDÉRANT la résolution 2023-457 du 19 septembre 2023 relative à l'adjudication du lot 2 d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus et d'un chasse-neige, appel d'offres public n° APO-2023-059, à Service Agricole Québec-Portneuf inc., pour une somme de 35 900,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 représente l'achat d'un chasse-neige à orientation et de panneaux hydrauliques réversibles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Service Agricole Québec-Portneuf inc., pour les équipements du lot 2 livrés le 23 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement de 35 900,00 \$, plus taxes, à Service Agricole Québec-Portneuf inc., pour le lot 2 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus et d'un chasse-neige, appel d'offres n° APO-2023-059;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le contrat présenté par Service Agricole Québec-Portneuf inc. à la livraison des équipements, dans la mesure où il est conforme aux conditions et modalités prévues aux documents d'appel d'offres et à sa soumission;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-666

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — ROCHETTE EXCAVATION INC. —
CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DU DÉPÔT À NEIGE
DE LA RUE HAMBOURG — APO-2023-068**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-492 du 10 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg à Rochette Excavation inc., appel d'offres n° APO-2023-068, pour une somme de 395 197,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-01, acceptée le 1^{er} novembre 2023 et visant l'ajout d'une vanne d'isolation sur la conduite de nettoyage à la demande du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), d'un montant de 5 830,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de EMS Infrastructures inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement de la facture émise par Rochette Excavation inc., pour les travaux effectués en date du 30 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 132110, datée du 30 novembre 2023, d'un montant de 195 112,70 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Rochette Excavation inc., pour le contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, appel d'offres n° APO-2023-068;

DE puiser les fonds requis sur le projet GPT-I-23-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-667

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE D'HUILES ET DE GRAISSES SUR DEMANDE POUR L'ANNÉE 2024 — CTR-2023-265

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la publication de l'appel sur invitation n° APO-2023-082 visant un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'huiles et graisses sur demande, la Ville n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT QUE les équipements de distribution d'huiles et graisses installés au garage municipal sont présentement en location avec Les huiles Desroches inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont requis pour une dernière année en raison du réaménagement du garage municipal qui sera réalisé dans les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré pour la fourniture d'huiles et de graisses sur demande, pour l'année 2024, à Les huiles Desroches inc., contrat CTR-2023-265, à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les prix unitaires de son offre de prix, datée du 1^{er} décembre 2023, pour un montant estimé de 25 386,26 \$, plus taxes, et selon les modalités et conditions prévues au contrat joint au sommaire;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-633.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-668

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 5 — DG3A INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — AGRANDISSEMENT, RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE — APO-2020-012

CONSIDÉRANT la résolution 2021-150 du 6 avril 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à la firme d'architecture DG3A inc. pour des services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2020-012, pour une somme de 628 533,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT l'émission de la directive de changement n° 5, pour l'ajout au contrat de services professionnels la gestion de la domotique et de l'audiovisuel de la future salle du conseil, pour une somme estimée à 25 788,75 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts d'approuver cette directive de changement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directive de changement DC-05, d'un montant de 25 788,75 \$, plus taxes, pour l'ajout au contrat de services professionnels n° APO-2020-012, la gestion de la domotique et de l'audiovisuel pour la future salle du conseil, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville et du garage municipal;

D'autoriser le Directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer la directive de changement DC-05;

D'autoriser un virement budgétaire de 27 500,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet BA-B-21-02;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-669

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 —
CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR
L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES
DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-
DE-DESMANURES — APO-2023-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO-2023-001, pour une somme de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du décompte n° 3, facture n° 7077, émise par Construction Durand inc., pour les travaux effectués en novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 7077, datée du 30 novembre 2023, d'un montant de 539 712,13 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Durand inc., pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-670

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT —
TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC. — CONTRAT DE
SERVICES TECHNIQUES POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION
D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES —
APO-2023-020**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-267 du 16 mai 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., appel d'offres public n° APO-2022-011, pour une somme de 565 965,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour les services effectués entre le 29 septembre et le 10 octobre 2023, sur laquelle sera appliqué le crédit n° 16784, émis le 30 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 16491, datée du 10 octobre 2023, d'un montant de 145 284,00 \$, plus taxes, après y avoir appliqué le crédit n° 16784, daté du 30 novembre 2023, pour un total à payer de 140 741,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Terrassement technique Sylvain

Labrecque inc., pour le contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville, appel d'offres n° APO-2023-020;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-671

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — GMR INC. —
CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RELOCALISATION DU POSTE DE
DISTRIBUTION DE CARBURANT DU GARAGE MUNICIPAL — APO-2023-025**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-237 du 2 mai 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal, à GMR inc., appel d'offres n° APO-2023-025, pour une somme de 399 614,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Expertise CJF, gestionnaire de projet, de procéder au paiement de la facture émise par GMR inc., pour les travaux effectués entre le 18 octobre et le 30 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 6154, datée du 29 novembre 2023, d'un montant de 194 017,40 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à GMR inc., pour le contrat de construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal, appel d'offres n° APO-2023-025;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-672

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — OPTION
AMÉNAGEMENT INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN
ARCHITECTURE DU PAYSAGE LOT 1 — APO-2023-029**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-212 du 18 avril 2023 relative à l'adjudication du lot 1, d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage à OPTION aménagement inc., appel d'offres n° APO-2023-029, pour une somme à 47 709,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 vise les services professionnels pour l'aménagement du parc du Millénaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par OPTION aménagement inc. pour les services rendus en septembre et octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 202314-02, datée du 13 novembre 2023, d'un montant de 2 088,15 \$, plus taxes, à OPTION aménagement inc., pour le lot 1, du contrat de services professionnels en architecture du paysage, appel d'offres n° APO-2023-029;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-673

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ PRINCIPALE DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION — APO-2023-056

CONSIDÉRANT la résolution 2023-376 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition et l'installation à la Bibliothèque Alain-Grandbois d'une unité principale de ventilation et de climatisation à 9277-7648 Québec inc. (Réfrigération AC/SC), appel d'offres sur invitation n° APO-2023-056, pour une somme de 39 362,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par Réfrigération AC/SC, suite à l'installation s'étant terminée le 23 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 8592, datée du 2 novembre 2023, d'un montant de 39 362,00 \$, plus taxes, à 9277-7648 Québec inc. (Réfrigération AC/SC), pour le contrat d'approvisionnement pour l'acquisition et l'installation d'une unité principale de ventilation et de climatisation, appel d'offres n° APO-2023-056;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-23-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2023-674

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2023-720 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2008-134 VISANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT DE 2 000 000 \$

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2023-720 modifiant le Règlement n° 2008-134 visant la création d'un fonds de roulement de 2 000 000 \$*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2023-675

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2023-718 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2023 suivant la résolution 2023-632;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2023-718 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2024* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2023-718 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2024*;

D'adopter le *Règlement n° 2023-718 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2024*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-676

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2023-719 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2023 suivant la résolution 2023-638;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2023-719 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2024* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2023-719 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2024*;

D'adopter le *Règlement n° 2023-719 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2024* en remplaçant à l'annexe B (taxes de secteur), à la ligne du *Règlement REGVSAD-2011-269*, le montant « 1 492,58 \$/terrain branché ou à brancher » par « 1 478,499 \$/terrain branché ou à brancher ».

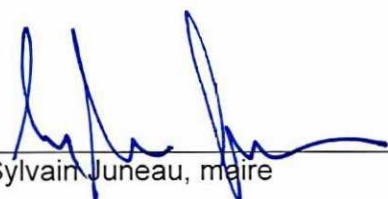
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 56.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière